

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 17.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 2 JUIN 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux-mille-vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel, TEMPLIER Jean-Pierre et TRUPHEME Anne

Représenté : MAGNAN Jean-Michel, représenté par TEMPLIER Jean-Pierre, à qui il a donné procuration.

Absent excusé : MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Reprise de provisions au budget annexe du SPANC

La CCSB a l'obligation de constituer une provision pour couvrir les impayés de plus de deux ans de retard de paiement.

La provision doit représenter au minimum 15 % du montant des créances.

Par délibérations n° 19.24 du 12 février 2024 et 19.25 du 10 mars 2025, le bureau communautaire a constitué des provisions pour un montant total de 1 270 €.

Ces provisions peuvent aujourd'hui être reprises partiellement pour un montant de 750 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la reprise partielle de provisions au budget annexe du SPANC 2026 pour un montant de 750 €.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance :
Florent ARMAND

Publiée le

11 JUIN 2026